



Conseil de sécurité

Quarante-neuvième année

3481^e séance

Jeudi 15 décembre 1994, à 11 h 30

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Bakuramutsa	(Rwanda)
<i>puis :</i>	M. Cárdenas	(Argentine)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Cárdenas
	Brésil	M. Sardenberg
	Chine	M. Li Zhaoxing
	Djibouti	M. Olhaye
	Espagne	M. Yañez-Barnuevo
	États-Unis d'Amérique	M. Inderfurth
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Mérimée
	Nigéria	M. Gambari
	Nouvelle-Zélande	M. Keating
	Oman	M. Al-Khussaiby
	Pakistan	M. Marker
	République tchèque	M. Rovensky
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir David Hannay
	Rwanda	M. Kagamé

Ordre du jour

La situation concernant le Rwanda

94-87471 (F)

*** 9487471 ***

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

La séance est ouverte à 12 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant le Rwanda

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant passer à l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Aux termes de l'article 20 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité,

«Si le Président du Conseil de sécurité estime que, pour s'acquitter comme il convient des devoirs de sa charge, il doit s'abstenir de diriger les débats lors de l'examen d'une question déterminée au regard de laquelle le membre qu'il représente se trouve dans une position particulière, il fait part de sa décision au Conseil. La présidence échoit alors, en ce qui concerne ledit examen, au représentant du membre suivant du Conseil de sécurité dans l'ordre alphabétique anglais, ...»

Le Conseil notera que cette disposition laisse la question entièrement à la discrétion du Président. Ayant examiné la question, j'ai jugé bon d'exercer le droit donné au Président en vertu de l'article 20, et de céder la présidence pendant la discussion de cette question. Je pense que le Conseil conviendra avec moi que c'est la manière juste et appropriée de procéder.

En conséquence, conformément à l'article 20 et ayant à l'esprit la décision du Conseil en date du 16 septembre 1994 (S/PRST/1994/55), j'invite le représentant de l'Argentine à occuper le fauteuil présidentiel pendant l'examen de la question qui figure à notre ordre du jour.

M. Cárdenas (Argentine) assume la présidence.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Le premier orateur est le Vice-Président et Ministre de la défense du Rwanda, S. E. le Général Paul Kagamé. Je souhaite la bienvenue au Vice-Président et Ministre de la défense du Rwanda et l'invite à faire sa déclaration.

M. Kagamé (Rwanda) (*interprétation de l'anglais*) : C'est un grand honneur pour moi que de prendre la parole

devant le Conseil, ce qui me permet ainsi de remercier chaleureusement le Conseil de sécurité et ses membres de l'appui qu'ils ont donné à mon pays pendant les moments difficiles que nous avons traversés. Au nom de mon gouvernement et du peuple rwandais, je prie les membres du Conseil d'accepter de considérer ma présence ici comme un signe sincère de gratitude.

Nous souhaitons aussi remercier le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, qui a fait tout ce qu'il a pu pour trouver des solutions aux problèmes auxquels sont en butte mon pays et ma région. Grâce à son aide et à sa sagesse, un travail qui n'a pas de prix a été accompli, encore que beaucoup reste à faire.

Le monde n'oubliera jamais la tragédie qui a frappé notre pays, la pire qui se soit abattue sur la race humaine depuis l'holocauste. Nous avons pris notre courage à deux mains et avons combattu pour mettre fin au génocide. Nous remercions le peuple rwandais, qui a résisté presque tout seul, bien que nous sachions que d'autres étaient alors à nos côtés, même s'ils étaient physiquement absents. Les forces du précédent Gouvernement vaincu ont détruit dans notre pays tout ce qu'elles rencontraient sur leur passage, tuant et violant des civils innocents et pillant tout ce qu'elles pouvaient prendre et emporter. Les cicatrices des blessures profondes infligées à notre société civile sont encore nettement visibles dans tout le pays, un pays que nous sommes décidés à reconstruire et à doter de toute urgence d'un nouveau sentiment de justice et d'unité.

Notre pays a déjà connu des temps difficiles, bien qu'il ne faille pas remonter aussi loin en arrière que le disent les médias internationaux. Le génocide récemment perpétré par les forces du mal incarne le résultat de ce qu'une impunité garantie peut donner, à savoir la violence et toujours plus de violence, des réfugiés et toujours plus de réfugiés, à travers toute la région.

Les pays qui nous sont voisins ont sur leur sol une mixture de nouveaux réfugiés rwandais, un mélange de tueurs armés, encore en uniforme, et une population innocente qui, les uns comme les autres, sont sans cesse trahis par les dirigeants mêmes qui ont conçu les premiers massacres et les plus récents. Les criminels bénéficient d'un appui et sont soutenus par l'aide internationale qui leur est fournie pour ainsi dire aveuglément grâce aux politiques inadéquates et aux violations des statuts et des règles qui régissent certains organes des Nations Unies, comme le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, quant au fait de savoir qui est un réfugié et qui ne l'est pas. Ces criminels ont encore une fois pris la loi en main et ont commencé à intimider et à tuer des innocents qui ne demandent qu'à rentrer chez eux.

Il est clair que ces réfugiés innocents sont ouvertement pris en otage, sans que la communauté internationale puisse — ce qui est ironique — faire quoi que ce soit pour mettre un terme à cet état de choses. Nous tenons résolument à ce que ces otages soient libérés et rentrent dans leurs foyers. Nous espérons qu'ils reviendront chez eux, mais nous attendons de disposer des moyens appropriés qui nous permettront d'assurer leur retour et leur réinstallation en toute sécurité.

Il est déplorable que les manoeuvres d'intimidation dont ces innocents font l'objet puissent continuer sans protestation. L'on surestime la force des groupes criminels. Il est possible de les désarmer une fois pour toutes et de les réinstaller dans des endroits où ils ne pourront pas poser de problèmes de sécurité immédiats pour le Rwanda. Nous lançons un appel à la communauté internationale, dans le cadre des Nations Unies, pour qu'elles aident le Zaïre à régler ce problème.

Les effectifs de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR), qui avaient été réduits de 2 800 à 270 hommes quand les massacres ont commencé au Rwanda, s'élèvent maintenant au nombre élevé de 5 600 hommes. Leur rôle actuel est certainement apprécié, et c'est pour cette raison que mon gouvernement était en faveur du renouvellement du mandat de la Mission.

À l'intérieur du pays, le Gouvernement rwandais a pris les dispositions suivantes : création d'une Assemblée nationale et d'un gouvernement de transition à base élargie dans l'esprit de l'Accord de paix d'Arusha signé le 4 août 1993. Dans le même esprit, nous sommes heureux d'avoir salué le retour de quelque 2 500 soldats des anciennes forces gouvernementales, dont 70 officiers, y compris des officiers supérieurs. Ils participent actuellement à des programmes de réorientation organisés dans diverses parties du pays. Les programmes s'achèveront bientôt, et leur réintégration sera effective d'ici à quelques semaines.

Le Gouvernement rwandais a fait ce qu'il a pu pour répondre aux besoins immédiats de la population, mais

nous ne disposons pas de moyens suffisants pour le faire et pour mettre en pratique nos principes de bonne gestion fondée sur la justice pour tous les Rwandais, indépendamment de ce qui nous divisait autrefois. Nous appelons la communauté internationale à assumer ses responsabilités et à nous aider à aider les Rwandais à s'aider eux-mêmes.

Retarder ou refuser l'apport d'une assistance au Gouvernement rwandais finirait par diminuer et saper la confiance que nous attendons de la population rwandaise. Cela accroîtrait également la pression exercée sur la communauté des donateurs internationaux et alimenterait le syndrome de «lassitude des donateurs». Le temps presse; plus nous attendons, plus la situation s'aggrave.

Nous croyons que le peuple rwandais devrait être aidé à s'aider lui-même et qu'il faut lui donner la chance de démontrer qu'il peut le faire de la manière qui lui offre le plus de possibilités d'édifier sa nation dans la justice, la tolérance, la réconciliation et l'unité.

La paix et la stabilité au Rwanda et dans la région dépendent de ce que peut faire la communauté internationale et de la rapidité avec laquelle elle peut le faire. La solution consistant à adresser aux criminels des messages fermes et appropriés et à s'attaquer au problème de l'impunité dans la région est certainement la meilleure pour tout le monde. La communauté internationale a déjà compris que la stabilité et la primauté du droit ne peuvent venir que de l'adoption des mesures adéquates pour régler le problème de l'impunité — mesures qui doivent être prises de manière suffisamment rapide pour garantir la justice, l'unité et le développement de l'idée d'une nation exempte de division et de sectarisme.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Il n'y a plus d'orateurs pour la présente séance.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de son examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 12 h 45.